

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT
CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE LA SESSION ORDINAIRE DE
SEPTEMBRE 2013**

*Kinshasa
Palais du Peuple
16 septembre 2013*

- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé Collègue,**
- **Excellence Monsieur le Premier Ministre,**
- **Messieurs les Membres des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat,**
- **Honorables Députés et Sénateurs,**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**
- **Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,**
- **Monsieur le Procureur Général de la République,**
- **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,**
- **Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa,**
- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La session de septembre 2013 devait normalement s'ouvrir le 15 de ce mois, journée que tous les peuples du monde civilisé consacrent à la démocratie.

Cette date malheureusement est tombée un dimanche, nous ouvrons nos assises ce jour, conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 de notre Règlement Intérieur.

Cette cérémonie intervient au moment où le peuple congolais, réuni en Concertations, s'attèle à la recherche de la cohésion nationale.

Ces Concertations offrent au pays la voie pour sortir de la crise multisectorielle qui ruine toutes ses capacités à l'émergence.

Devant cette situation, toutes les forces vives de la Nation doivent marquer un temps d'arrêt pour méditer ensemble, parler franchement sur les causes de la crise et en définir les pistes de solution.

Dans une synergie patriotique et une probité d'esprit, les institutions devront traduire en actes les résolutions découlant de leurs réflexions.

C'est à ce prix et à ce prix seulement que la République pourra décoller.

En vue de décriper les esprits et d'offrir à notre forum un climat de fraternité et de cohésion, un projet de loi d'amnistie est attendu du Gouvernement, comme l'a annoncé le Président de la République dans son discours d'ouverture des Concertations Nationales.

Ce texte sera examiné chers collègues, en procédure d'urgence.

Par ailleurs, une ordonnance présidentielle de grâce est attendue.

Déjà, la Ministre de la Justice a pris un arrêté de libération conditionnelle de plus de 1.200 condamnés. L'environnement carcéral est déjà dans la cohésion.

Les efforts de tous les congolais, gouvernants et gouvernés, doivent se focaliser autour d'un même idéal à savoir, la construction d'une démocratie véritable par une vie politique inclusive et reposant sur les différences.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

La présente session est essentiellement budgétaire.

Pour permettre un examen approfondi du projet de loi financière, le Sénat aura besoin d'un temps raisonnable de réflexion et de débat.

Aussi, pour éviter les précipitations inconsidérées du passé, puis-je inviter le Gouvernement à déposer le projet de loi budgétaire à l'Assemblée Nationale dans le délai imparti à l'article 126 de la Constitution.

Le budget 2014 sera adopté dans un contexte de reprise lente de l'économie mondiale. Des risques persistent encore. C'est le cas de la fuite des capitaux et des niveaux élevés d'endettement des pays émergents.

Suivant la Banque Mondiale, la croissance mondiale se situerait à 3,75 % en 2014 contre 3 %.

Les pays émergents, autrefois moteurs de la croissance mondiale, s'essoufflent.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a élaboré le projet de loi des finances de l'exercice 2014.

Le cadre macroéconomique congolais du moment se présente de la manière suivante :

- Taux de croissance du PIB : 8,1 %
- Taux d'inflation moyen : 6,3 %
- Taux de change moyen : 945,1 Fc pour 1 \$
- PIB nominal : 22.336,4milliards de Fc

Ces prévisions restent tributaires de l'évolution de la conjoncture mondiale dont les prix de nos exportations en dépendent.

Ce budget tient compte des innovations introduites par la nouvelle loi relative aux finances publiques.

Il s'agit notamment de :

- la budgétisation fondée sur une logique de résultats au moyen de budgets – programmes ;
- l’approche budgétaire pluriannuelle ;
- la prise en compte des principes de la libre administration des provinces et de la décentralisation ;
- la redéfinition des budgets annexes et l’instauration des comptes spéciaux ;
- l’unité de caisse et l’unité de trésorerie.

Honorables Sénateurs et Chers,

La présente session comportera en outre, les arriérés législatifs et sept projets de loi reçus du Gouvernement.

Ce dernier lot est constitué des :

- projet de loi portant statut des Chefs coutumiers en République Démocratique du Congo ;
- projet de loi de programmation sur la mise en œuvre de la réforme de la Police Nationale ;
- projet de loi modifiant et complétant la Loi n° 002/2001 du 03 juillet portant création, organisation et fonctionnement des Tribunaux de Commerce ;
- projet de loi portant ratification de l’Accord de prêt du 20 avril 2013 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds de l’OPEC pour le Développement International (OFID) au titre du projet de réhabilitation et de bitumage de quelques artères dans la ville de Kinshasa ;

- projet de loi portant ratification de l'Accord de prêt du 09 juillet 2012 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds de l'OPEC pour le Développement International (OFID) au titre de Projet de développement de la riziculture de Masina ;
- projet de loi portant ratification de l'Accord de prêt du 09 juillet 2012 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds de l'OPEC pour le Développement International (OFID) ;
- projet de loi autorisant la ratification de la Charte de la Renaissance Culturelle Africaine.

Compte tenu du volume des matières à l'ordre du jour de cette session, j'invite chaque Sénateur à plus d'ardeur et de diligence au travail.

Je déclare ouverte la session ordinaire de septembre 2013 et je vous remercie.

Léon KENGO wa DONDO